

LIAISON LYON - TURIN / COLLEGAMENTO TORINO - LIONE

Partie commune franco-italienne
Section transfrontalière

Parte comune italo-francese
Sezione transfrontaliera

NOUVELLE LIGNE LYON TURIN – NUOVA LINEA TORINO LIONE
PARTIE COMMUNE FRANCO-ITALIENNE – PARTE COMUNE ITALO-FRANCESE
PROJET DE REFERENCE FINAL – PROGETTO DI RIFERIMENTO FINALE
CUP C11J05000030001

DOSSIER DE DEMANDE DE DEROGATION AUX INTERDICTIONS PORTANT SUR LES ESPECES
PROTEGEES

TRAVAUX LIES AU CREUSEMENT DU TUNNEL DE BASE

FORMULAIRES CERFA

Indice	Date/ Data	Modifications / Modifiche	Etabli par / Concepito da	Vérifié par / Controllato da	Autorisé par / Autorizzato da
0	02/09/2015	Etablissement du document	R. ROUSSILLE	D. USTER	M. PRAT
A	18/09/2015	Prise en compte des remarques de TELT	D. USTER	D. USTER	M. PRAT
B	20/11/2015	Prise en compte des remarques des experts régionaux	D. USTER	D. USTER	M. PRAT

CODE DOC	P	R	F	C	N	P	B	I	O	0	0	0	3	B	Indice
	Phase / Fase			Sigle étude / Sigla			Émetteur / Emittente			Numero					

A	P	N	O	T
Statut / Stato		Type / Tipo		

ADRESSE GED INDIRIZZO GED	PRF	//	//						
------------------------------	------------	-----------	-----------	--	--	--	--	--	--

ECHELLE / SCALA

TELT
Tunnel Euralpin Lyon Turin

TELT sas – 1091 Avenue de la Boisse – BP 80631 – F-73006 CHAMBERY CEDEX (France)
Tél. : +33 (0)4.79.68.56.50 – Fax : +33 (0)4.79.68.56.75
RCS Chambéry 439 556 952 – TVA FR 03439556952
Propriété TELT Tous droits réservés – Proprietà TELT Tutti i diritti riservati
RCS Chambéry 439 556 952 – TVA FR 03439556952
Proprietà LTF Tous droits réservés – Proprietà LTF Tutti i diritti riservati

Ce projet
est cofinancé par
l'Union européenne
(DG-TREN)



Questo progetto
è cofinanziato
dall'Unione europea
(TEN-T)

Sommaire

I.	Formulaire Cerfa relatifs aux espèces animales	5
I.1	Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées	5
I.2	Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées	12
I.3	Demande de dérogation pour la destruction et la perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées	18
II.	Formulaire Cerfa relatifs aux espèces végétales	28

I. Formulaire Cerfa relatifs aux espèces animales

I.1 Demande de dérogation pour la destruction, l'altération, ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION
POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION
DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ
Nom et Prénom : ou Dénomination (pour les personnes morales) : Tunnel Euralpin Lyon-Turin - TELT
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : 1091, avenue de la Boisse - BP 80631
Commune : Chambéry
Code postal 73006
Nature des activités : Promoteur de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin
Qualification :

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS	
ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description
B1 -INSECTES	
Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 6,03 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.3
B2 -AMPHIBIENS	
Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>)	Destruction de deux sites de reproduction et perturbation de 22,3 ha d'habitats terrestre de l'espèce Détails : cf. Paragraphe XVII.4
Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>)	Destruction de deux sites de reproduction et perturbation de 34,7 ha d'habitats terrestre de l'espèce Détails : cf. Paragraphe XVII.4
B3 -REPTILES	
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 102,8 ha

	Destruction d'habitats d'espèce : 102,8 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.5
Lézard vert (<i>Lacerta viridis</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 28,56 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.5
Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 28,56 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.5
Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 28,56 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.5
Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 33,8 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.5
Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 33,8 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.5
B4 - OISEAUX		
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 0,7 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 0,03 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 0,009 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 0,52 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 0,56 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 12 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 3,34 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 13 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 3,04 ha	Détails : cf. Paragraphe XVII.6

Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 4,1 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux anthropisés et rudéralisés	
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>) Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>) Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 30,4 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux boisés	
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>) Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>) Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>) Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>) Mésange huppée (<i>Lophophanes cristatus</i>) Mésange noire (<i>Parus ater</i>) Mésange boréale (<i>Parus montanus</i>) Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>) Pouillot de Bonelli (<i>Phylloscopus bonelli</i>) Pouillot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) Pic vert (<i>Picus viridis</i>) Roitelet triple-bandeau (<i>Regulus ignicapilla</i>) Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>) Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>) Fauvette babillarde (<i>Sylvia curruca</i>) Troglodyte mignon (<i>Troglodytes troglodytes</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 35,3 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux semi-ouverts	
Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>) Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>) Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>) Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 34,4 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux ouverts	
Bruant fou (<i>Emberiza cia</i>) Tarier pâtre (<i>Saxicola torquatus</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 14,8 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux humides	
Rousserolle effarvatte (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 0,33 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des espèces communes ubiquistes	
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>) Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>) Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>) Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 52,2 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.6

B5 – MAMMIFERES	
Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 60,01 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.7
Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Destruction d'habitats d'espèce : 33,83 ha Détails : cf. Paragraphe XVII.7
Chiroptères forestiers : <ul style="list-style-type: none"> • Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>) • Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteinii</i>) • Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>) • Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) • Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) • Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) Chiroptères anthropophiles : <ul style="list-style-type: none"> • Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) • Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) • Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) • Grand murin et Petit murin (<i>Myotis myotis/Myotis blythii</i>) Chiroptères forestiers et anthropophiles : <ul style="list-style-type: none"> • Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) • Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) • Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>) • La Pipistrelle soprane (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>) • Oreillards (roux, gris et montagnard) (<i>Plecotus sp.</i>) 	Destruction d'habitats d'espèce : 14,1 ha de boisements favorables aux gîtes et 29,1 ha d'habitats de chasse (dont environ 14,2 ha d'habitats de chasse favorables au Grand rhinolophe) Détails : cf. Paragraphes XVII.8

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'opération concerne les sites logistiques nécessaires aux travaux de creusement du tunnel de base du projet de nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin (NLTL).

Sont ainsi concernés :

- 3 sites d'attaques (2 extensions de sites existants et une création) ;
- 2 sites de dépôt définitif des matériaux extraits non valorisables ;
- 2 sites de dépôt temporaire, tri des matériaux valorisables et stockage de matériel ;
- 1 site dédié à la création d'un puits de ventilation ;
- 1 site utilisé pour la tranchée couverte et le viaduc sur l'Arc ;
- 2 sites liés au raccordement à la ligne historique et aux aménagements à l'air libre de la ligne nouvelle.
- Le réaménagement des emprises ferroviaires existantes à Saint-Jean de Maurienne.
- L'aménagement de pistes permettant de relier certains sites.

Voir description détaillée au **Partie 2 du présent dossier**

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction Préciser : **Destruction directe de milieux terrestres (Banquettes alluviales, milieux ouverts herbacés, milieux arbustifs et vergers, boisements, milieux rudéraux et friches, milieux anthropisés) favorables aux cycles de vie (reproduction, développement larvaire, alimentation, repos, ...) de plusieurs espèces d'insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères. Les aménagements prévus seront majoritairement temporaires (durée indicative d'utilisation des sites de 10 ans), les sites étant remis en état après utilisation.**

Altération Préciser : **Diminution des surfaces favorables à la reproduction et au repos de plusieurs espèces d'insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux et mammifères. Perturbation sonores, visuelles et fonctionnelles à proximité des aménagements durant toute la durée des travaux.**

Voir description détaillée au **Partie IV du présent dossier**

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser : A définir
Formation continue en biologie animale	<input type="checkbox"/>	Préciser : A définir.....
Autre formation	<input type="checkbox"/>	Préciser : A définir.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période : **Le début des travaux est programmé à partir du deuxième semestre 2017. La phase de travaux s'étale sur une durée de 10 ans, pour une fin des travaux programmée pour le deuxième semestre 2028.**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Rhône-Alpes.....
Départements : Savoie (73).....
Cantons : Saint-Jean-de-Maurienne, Modane
Communes : Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran, Saint-Julien-Montdenis, Saint-André,
Modane, Villarodin-Bourget, Avrieux.

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	<input checked="" type="checkbox"/>	
Mesures de protection réglementaires	<input type="checkbox"/>	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	<input checked="" type="checkbox"/>	
Renforcement des populations de l'espèce	<input type="checkbox"/>	
Autres mesures	<input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : Voir Parties 4 et 5 du dossier

.....
Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir les mesures et cartes associées dans le dossier. Les mesures proposées concernent l'évitement (entre autres, définition précise et réduction des emprises du projet) et la réduction (entre autres, balisage des zones à enjeux, phasage de la mise en dépôt,...). Cf. paragraphes XIII et suivants.

Des mesures d'accompagnement (Veille écologique et contrôle et suivi de la mise en œuvre des mesures, renaturation des sites) permettent également d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans le cadre du projet.

Enfin, des mesures compensatoires sont proposées, en lien avec l'existence d'impacts résiduels. Elles visent notamment (Cf. Partie 5) :


- La recréation d'habitats favorables aux amphibiens (Crapaud calamite notamment)
- La restauration et la gestion de mosaïques de milieux ouverts et arbustifs
- La gestion sylvicole favorable à la biodiversité.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf. paragraphe VI.2

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet (atténuation et compensation) -- (cf. paragraphe XIV.10). Rapport de suivis (cf. paragraphes XXV.)

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.	Fait à Chambéry le 24 novembre 2015 Votre signature 
--	--

1.2 Demande de dérogation pour la capture ou l'enlèvement de spécimens d'espèces animales protégées



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR **LA CAPTURE OU L'ENLEVEMENT*** **LA DESTRUCTION*** **LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*****DE SPECIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES**

cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Tunnel Euralpin Lyon Turin**

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : **1091, avenue de la Boisse - BP 80631**

Commune : **Chambéry**.....

Code postal **73006**.....

Nature des activités : **Promoteur de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin**.....

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
AMPHIBIENS		
Crapaud calamite <i>Bufo calamita</i>	Plusieurs dizaines d'individus	Tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte (ensemble des stades de développement : pontes, larves et adultes)
Grenouille agile <i>Rana dalmatina</i>	Quelques dizaines d'individus	Tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte (ensemble des stades de développement : pontes, larves et adultes)
Grenouille rieuse <i>Pelophylax ridibundus</i>	Quelques individus	Tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte (ensemble des stades de développement : pontes, larves et adultes)
Crapaud commun <i>Bufo bufo</i>	Quelques individus ? (espèce potentielle)	Tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte (ensemble des stades de développement : pontes, larves et adultes)
REPTILES		
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>) Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>) Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>) Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>)	Quelques individus	Tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte (ensemble des stades de développement : pontes, jeunes et adultes)

13

Couleuvre d'Esculape (Zamenis longissimus) Couleuvre verte et jaune (Hierophis viridiflavus)		
MAMMIFERES		
Hérisson d'Europe Erinaceus europaeus	Quelques individus	Tous les spécimens récupérés au sein des sites de collecte

nature des spécimens, sexe, signes particuliers

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input checked="" type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

L'opération concerne les sites logistiques nécessaires aux travaux de creusement du tunnel de base du projet de nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin (NLTL).

Sont ainsi concernés :

- 3 sites d'attaques (2 extensions de sites existants et une création) ;
- 2 sites de dépôt définitif des matériaux extraits non valorisables ;
- 2 sites de dépôt temporaire, tri des matériaux valorisables et stockage de matériel ;
- 1 site dédié à la création d'un puits de ventilation ;
- 1 site utilisé pour la tranchée couverte et le viaduc sur l'Arc ;
- 2 sites liés au raccordement à la ligne historique et aux aménagements à l'air libre de la ligne nouvelle.
- Le réaménagement des emprises ferroviaires existantes à Saint-Jean de Maurienne.
- L'aménagement de pistes permettant de relier certains sites.

Voir description détaillée au **Partie 2 du présent dossier**

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L' OPÉRATION *	
(renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *	
Capture définitive <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés : pour les amphibiens, mares qui seront nouvellement créées et mares existantes (non définies), au sein des enveloppes de compensation. Pour les autres espèces, milieux favorables à proximité.
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher : Pour les amphibiens maintien dans des seaux de collecte en eau, conservation des seaux au sein de voiture climatisés, lâchers des individus au maximum 1 heure après la collecte. Autres espèces : captures à la main et relâcher rapide.	
Voir description détaillée au paragraphe XV.13, du présent dossier.	
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :	
Date : Au printemps précédant l'utilisation du site par le chantier, pour les amphibiens en période de reproduction. En tout temps (captures opportunistes) pour les amphibiens hors période de reproduction, les reptiles et le Hérisson d'Europe.	
Lieu : non défini précisément - transfert au sein de mares qui seront nouvellement créées en périphérie des sites et au sein des enveloppes de compensation	
Voir description détaillée au paragraphe XV.5 du présent dossier.	
Capture manuelle <input checked="" type="checkbox"/>	Capture au filet <input type="checkbox"/>
Capture avec époussette <input checked="" type="checkbox"/>	Pièges <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : Mise en place d'une barrière-piège (si nécessaire mise en place d'une bâche imperméable aux amphibiens autour de la mare avec disposition de seaux enfoncés dans le sol de part et d'autre de la bâche).....
Autres moyens de capture <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation de sources lumineuses <input type="checkbox"/>	Préciser :
Utilisation d'émissions sonores <input type="checkbox"/>	Préciser :
.....	
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :	
D2. DESTRUCTION *	
Destruction des nids <input type="checkbox"/>	Préciser :
Destruction des oeufs <input type="checkbox"/>	Préciser :
Destruction des animaux <input type="checkbox"/>	Par animaux prédateurs <input type="checkbox"/> Préciser :
.....	
Par pièges létaux <input type="checkbox"/> Préciser :	
.....	
Par capture et euthanasie <input type="checkbox"/> Préciser :	
:.....	
Par armes de chasse <input type="checkbox"/> Préciser :	
.....	
Autres moyens de destruction <input type="checkbox"/>	Préciser :
Suite sur papier libre	
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *	

Utilisation d'animaux sauvages prédateurs Préciser :

Utilisation d'animaux domestiques Préciser :

Utilisation de sources lumineuses Préciser :

Utilisation d'émissions sonores Préciser :

Utilisation de moyens pyrotechniques Préciser :

Utilisation d'armes de tir Préciser :

Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle Préciser :

Suite sur papier libre

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : A définir

Formation continue en biologie animale Préciser : A définir

Autre formation Préciser : A définir

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE de L'OPÉRATION

Préciser la période : **Le début des travaux est programmé à partir du deuxième semestre 2017. La phase de travaux s'étale sur une durée de 10 ans, pour une fin des travaux programmée pour le deuxième semestre 2028.**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Rhône-Alpes**.....

Départements : **Savoie (73)**.....

Cantons : **Saint-Jean-de-Maurienne, Modane**

Communes : **Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran, Saint-Julien-Montdenis, Saint-André, Modane, Villarodin-Bourget, Avrieux.**

H. EN ACCOMPAGNEMENT de l'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires

Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir les mesures et cartes associées dans le dossier. Les mesures proposées concernent l'évitement (entre autres, définition précise et réduction des emprises du projet) et la réduction (entre autres, balisage des zones à enjeux, phasage de la mise en dépôt,...). Cf. paragraphes XIII et suivants.

Des mesures d'accompagnement (Veille écologique et contrôle et suivi de la mise en œuvre des mesures) permettent également d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans le cadre du projet.

Enfin, des mesures compensatoires sont proposées, en lien avec l'existence d'impacts résiduels. Elles visent notamment (Cf. Partie 5) :

- La recréation d'habitats favorables aux amphibiens (Crapaud calamite notamment)
- La restauration et la gestion de mosaïques de milieux ouverts et arbustifs
- La gestion sylvicole favorable à la biodiversité.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf. paragraphe VI.2 + synthèses en cours.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet (atténuation et compensation) -- (cf. paragraphe XIV.10). Rapport de suivis (cf. paragraphes XXV.)**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

..... Chamberg

le 29 novembre 2015

.....

Votre signature

.....

1.3 Demande de dérogation pour la destruction et la perturbation intentionnelle de specimens d'espèces animales protégées



N° 13 616*01

DEMANDE DE DÉROGATION POUR

- LA CAPTURE OU L'ENLÈVEMENT*
- LA DESTRUCTION*
- LA PERTURBATION INTENTIONNELLE*

DE SPÉCIMENS D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
 ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Tunnel Euralpin Lyon Turin**
 Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
 Adresse : **1091, avenue de la Boisse - BP 80631**
 Commune : **Chambéry**.....
 Code postal **73006**.....
 Nature des activités : **Promoteur de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin**.....
 Qualification :

B. QUELS SONT LES SPÉCIMENS CONCERNÉS PAR L'OPÉRATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité	Description (1)
B 1 -INSECTES		
Apollon (<i>Parnassius apollo</i>)	Quelques individus	Destruction d'individus possible par écrasement (circulation d'engins). Concerne essentiellement les larves, peu probable pour les individus adultes. Détails : cf. Paragraphe XVII.3
B2 -AMPHIBIENS		
Crapaud calamite (<i>Bufo calamita</i>) Crapaud commun (<i>Bufo bufo</i>) Grenouille agile (<i>Rana dalmatina</i>) Grenouille rieuse (<i>Pelophylax ridibundus</i>)	Quelques individus	Malgré les opérations de déplacements, des destructions de quelques individus au sein des emprises (flaques temporaires) et des habitats terrestres détruits sont possibles. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.4

B3 -REPTILES		
Lézard des murailles (<i>Podarcis muralis</i>) Lézard vert occidental (<i>Lacerta bilineata</i>) Orvet fragile (<i>Anguis fragilis</i>) Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>) Couleuvre à collier (<i>Natrix natrix</i>) Couleuvre d'Esculape (<i>Zamenis longissimus</i>) Couleuvre verte et jaune (<i>Hierophis viridiflavus</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle en période d'activité des individus), destruction possible d'individus au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par écrasement (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.5
B4 - OISEAUX		
Alouette lulu (<i>Lullula arborea</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>)		
Chevalier guignette (<i>Actitis hypoleucos</i>)		
Circaète Jean-le-Blanc (<i>Circaetus gallicus</i>)		
Engoulevent d'Europe (<i>Caprimulgus europaeus</i>)		
Gobemouche gris (<i>Muscicapa striata</i>)		
Huppe fasciée (<i>Upupa epops</i>)		
Petit-duc scops (<i>Otus scops</i>)		
Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)		
Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)		
Tarier des prés (<i>Saxicola rubetra</i>)		
Torcol fourmilier (<i>Jynx torquilla</i>)		
Cortège des oiseaux communs des milieux anthropisés et rudéralisés		
Bergeronnette grise (<i>Motacilla alba</i>) Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>) Rougequeue noir (<i>Phoenicurus ochruros</i>) Martinet noir (<i>Apus apus</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux boisés		
Mésange à longue queue (<i>Aegithalos caudatus</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de

<i>Buse variable (Buteo buteo)</i> <i>Coucou gris (Cuculus canorus)</i> <i>Pic épeiche (Dendrocopos major)</i> <i>Rougegorge familier (Erithacus rubecula)</i> <i>Mésange huppée (Lophophanes cristatus)</i> <i>Mésange noire (Parus ater)</i> <i>Mésange boréale (Parus montanus)</i> <i>Mésange nonnette (Parus palustris)</i> <i>Pouillot de Bonelli (Phylloscopus bonelli)</i> <i>Pouillot véloce (Phylloscopus collybita)</i> <i>Pic vert (Picus viridis)</i> <i>Roitelet triple-bandeau (Regulus ignicapilla)</i> <i>Roitelet huppé (Regulus regulus)</i> <i>Sittelle torchepot (Sitta europaea)</i> <i>Fauvette babillarde (Sylvia curruca)</i> <i>Troglodyte mignon (Troglodytes troglodytes)</i>		reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux semi-ouverts		
Bruant zizi (<i>Emberiza cirlus</i>) Rougequeue à front blanc (<i>Phoenicurus phoenicurus</i>) Rossignol philomèle (<i>Luscinia megarhynchos</i>) Serin cini (<i>Serinus serinus</i>) Verdier d'Europe (<i>Carduelis chloris</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux ouverts		
Bruant fou (<i>Emberiza cia</i>) Tarier pâtre (<i>Saxicola torquatus</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux humides		
Rousserolle effarvate (<i>Acrocephalus scirpaceus</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des espèces communes ubiquistes		
Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>) Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) Mésange bleue (<i>Parus caeruleus</i>) Mésange charbonnière (<i>Parus major</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres

Fauvette à tête noire (<i>Sylvia atricapilla</i>) Chardonneret élégant (<i>Carduelis carduelis</i>)		détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Cortège des oiseaux communs des milieux boisés		
Bouvreuil pivoine (<i>Pyrrhula pyrrhula</i>) Buse variable (<i>Buteo buteo</i>) Chouette hulotte (<i>Strix aluco</i>) Coucou gris (<i>Cuculus canorus</i>) Gobe mouche gris (<i>Muscicapa striata</i>) Grimpereau des jardins (<i>Certhia brachydactyla</i>) Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>) Mésange noire (<i>Parus ater</i>) Mésange nonnette (<i>Parus palustris</i>) Pic épeiche (<i>Dendrocopos major</i>) Pic épeichette (<i>Dendrocopos minor</i>) Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>) Pic vert (<i>Picus viridis</i>) Pinson des arbres (<i>Fringilla coelebs</i>) Pllot véloce (<i>Phylloscopus collybita</i>) Roitelet à triple bandeau (<i>Regulus ignicapillus</i>) Roitelet huppé (<i>Regulus regulus</i>) Rougegorge familier (<i>Erithacus rubecula</i>) Sittelle torchepot (<i>Sitta europaea</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Espèces présentes en migration		
Rousserolle verderolle (<i>Acrocephalus palustris</i>) Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>) Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>) Locustelle tachetée (<i>Locustella naevia</i>) Faucon hobereau (<i>Falco subbuteo</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
Espèces présentes en période hivernale		
Grosbec casse-noyaux (<i>Coccothraustes coccothraustes</i>) Accenteur mouchet (<i>Prunella modularis</i>)	Quelques individus	Malgré l'adaptation des périodes de chantier (intervention préférentielle hors période de reproduction), destruction possible d'individus (faible risque) au sein des habitats terrestres détruits. Destruction d'individus possible tout au long du chantier par collision (circulation d'engins). Détails : cf. Paragraphe XVII.6
B5 – MAMMIFERES		
Chiroptères forestiers : <ul style="list-style-type: none">Sérotine commune (<i>Eptesicus serotinus</i>)	Destruction possible de quelques individus	Probabilité faible de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors de la destruction des gîtes potentiels.

<ul style="list-style-type: none"> • Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>) • Murin à moustaches (<i>Myotis mystacinus</i>) • Murin de Natterer (<i>Myotis nattereri</i>) • Noctule de Leisler (<i>Nyctalus leisleri</i>) • Noctule commune (<i>Nyctalus noctula</i>) <p>Chiroptères anthropophiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pipistrelle de Kuhl (<i>Pipistrellus kuhlii</i>) • Pipistrelle commune (<i>Pipistrellus pipistrellus</i>) • Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>) • Grand murin et Petit murin (<i>Myotis myotis/Myotis blythii</i>) <p>Chiroptères forestiers et anthropophiles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Barbastelle d'Europe (<i>Barbastella barbastellus</i>) • Murin de Daubenton (<i>Myotis daubentonii</i>) • Pipistrelle de Nathusius (<i>Pipistrellus nathusii</i>) • Pipistrelle soprane (<i>Pipistrellus pygmaeus</i>) • Oreillards (roux, gris et montagnard) (<i>Plecotus sp.</i>) <p>Chiroptères des milieux rupestres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vespère de Savi (<i>Hypsugo savii</i>) 		<p>Détails : cf. Paragraphe XVII.8</p>
<p>Espèces non susceptibles de giter sur les sites</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • Sérotine de Nilsson (<i>Eptesicus nilssonii</i>) • Minioptère de Schreibers (<i>Miniopterus schreibersii</i>) • Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>) • Molosse de Cestoni (<i>Tadarida teniotis</i>) • Sérotine bicolore (<i>Vespertilio murinus</i>) 	<p>Destruction hypothétique de quelques individus</p>	<p>Probabilité très faible de destruction d'individus lors des travaux.</p> <p>Détails : cf. Paragraphe XVII.8</p>
<p>Hérisson d'Europe (<i>Erinaceus europaeus</i>)</p>	<p>Quelques individus</p>	<p>Forte probabilité de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors de la destruction des terriers.</p> <p>Détails : cf. Paragraphe XVII.7</p>

Ecureuil roux (<i>Sciurus vulgaris</i>)	Quelques individus	Probabilité de destruction d'individus lors des travaux, notamment lors de la destruction des gîtes (abattages d'arbres). Détails : cf. Paragraphe XVII.7
Crossope aquatique (<i>Neomys fodiens</i>)	Quelques individus ?	Probabilité très faible de destruction d'individus lors des travaux. Détails : cf. Paragraphe XVII.7

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE L'OPÉRATION *

Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommages à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude écoéthologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique ou biométrique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'opération concerne les sites logistiques nécessaires aux travaux de creusement du tunnel de base du projet de nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin (NLTL).

Sont ainsi concernés :

- 3 sites d'attaques (2 extensions de sites existants et une création) ;
- 2 sites de dépôt définitif des matériaux extraits non valorisables ;
- 2 sites de dépôt temporaire, tri des matériaux valorisables et stockage de matériel ;
- 1 site dédié à la création d'un puits de ventilation ;
- 1 site utilisé pour la tranchée couverte et le viaduc sur l'Arc ;
- 2 sites liés au raccordement à la ligne historique et aux aménagements à l'air libre de la ligne nouvelle.
- Le réaménagement des emprises ferroviaires existantes à Saint-Jean de Maurienne.
- L'aménagement de pistes permettant de relier certains sites.

Voir description détaillée au **Partie 2 du présent dossier**

D. QUELLES SONT LES MODALITÉS ET LES TECHNIQUES DE L'OPÉRATION * (renseigner l'une des rubriques suivantes en fonction de l'opération considérée)	
D1. CAPTURE OU ENLEVÈMENT *	
Capture définitive <input type="checkbox"/>	Préciser la destination des animaux capturés :
Capture temporaire <input type="checkbox"/>	avec relâcher sur place <input type="checkbox"/> avec relâcher différé <input type="checkbox"/>
S'il y a lieu, préciser les conditions de conservation des animaux avant le relâcher :	
.	
S'il y a lieu, préciser la date, le lieu et les conditions de relâcher :	
Capture manuelle <input type="checkbox"/>	Capture au filet <input type="checkbox"/>
Capture avec époussette <input type="checkbox"/>	Pièges <input type="checkbox"/> Préciser :
Autres moyens de capture <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation de sources lumineuses <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores <input type="checkbox"/> Préciser :	
Modalités de marquage des animaux (description et justification) :	
Suite sur papier libre	
D2. DESTRUCTION *	
Destruction des nids <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : risque de destruction de nids (cas marginal, dans le cas de nichées précoces ou tardives)
Destruction des œufs <input checked="" type="checkbox"/>	Préciser : risque de destruction des œufs d'oiseaux (cas marginal, dans le cas de nichées précoces ou tardives) – Risques résiduels de destruction d'œufs ou larves d'amphibiens et reptiles (idem, cas marginal, dans le cas de pontes précoces ou tardives)
Destruction des animaux <input checked="" type="checkbox"/>	Par animaux prédateurs <input type="checkbox"/> Préciser :
	Par pièges létaux <input type="checkbox"/> Préciser :
	Par capture et euthanasie <input type="checkbox"/> Préciser :
	Par armes de chasse <input type="checkbox"/> Préciser :
Autres moyens de destruction <input checked="" type="checkbox"/> Préciser : réalisation des travaux – Risques de destruction directe d'individus d'insectes, amphibiens, reptiles, oiseaux, mammifères en lien avec les opérations d'enlèvement de la végétation, de terrassement, et plus généralement avec la circulation d'engins de chantier.	
Voir description détaillée au paragraphe XVII du présent dossier.	
D3. PERTURBATION INTENTIONNELLE *	
Utilisation d'animaux sauvages prédateurs <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation d'animaux domestiques <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation de sources lumineuses <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation d'émissions sonores <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation de moyens pyrotechniques <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation d'armes de tir <input type="checkbox"/> Préciser :	
Utilisation d'autres moyens de perturbation intentionnelle <input type="checkbox"/> Préciser :	

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGÉES DE L'OPÉRATION *

Formation initiale en biologie animale Préciser : A préciser
Formation continue en biologie animale Préciser : A préciser.....
Autre formation Préciser : Non définie.....

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE L'OPÉRATION

Préciser la période : **Le début des travaux est programmé à partir du deuxième semestre 2017. La phase de travaux s'étale sur une durée de 10 ans, pour une fin des travaux programmée pour le deuxième semestre 2028.**

ou la date :

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPÉRATION

Régions administratives : **Rhône-Alpes**.....
Départements : **Savoie (73)**.....
Cantons : **Saint-Jean-de-Maurienne, Modane**
Communes : **Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran, Saint-Julien-Montdenis, Saint-André, Modane, Villarodin-Bourget, Avrieux.**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPÉRATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Relâcher des animaux capturés Mesures de protection réglementaires
Renforcement des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

défavorable sur la population de l'espèce concernée :

Voir les mesures et cartes associées dans le dossier. Les mesures proposées concernent l'évitement (entre autres, définition précise et réduction des emprises du projet, adaptation des périodes d'intervention) et la réduction (entre autres, balisage des zones à enjeux, phasage de la mise en dépôt,...). Cf. paragraphes XIII et suivants.

Des mesures d'accompagnement (Veille écologique et contrôle et suivi de la mise en œuvre des mesures) permettent également d'améliorer la prise en compte de la biodiversité dans le cadre du projet.

Enfin, des mesures compensatoires sont proposées, en lien avec l'existence d'impacts résiduels. Elles visent notamment (Cf. Partie 5) :

- La création d'habitats favorables aux amphibiens (Crapaud calamite notamment)
- La restauration et la gestion de mosaïques de milieux ouverts et arbustifs
- La gestion sylvicole favorable à la biodiversité.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf. paragraphe VI.2

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet (atténuation et compensation) -- (cf. paragraphe XIV.10). Rapport de suivis (cf. paragraphes XXV.)**

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à

Chomberg

le

24 novembre 2015

Votre signature



II. Formulaire Cerfa relatifs aux espèces végétales



N° 13617*01

DEMANDE DE DEROGATION

POUR LA COUPE* L ARRACHAGE*

LA CUEILLETTE L ENLEVEMENT

DE SPECIMENS D'ESPECES VEGETALES PROTEGEES

*cocher la case correspondant à l'opération faisant l'objet de la demande

Titre I du Livre IV du code de l'environnement

Arrêté du 19 Février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations

Définies au 4° de l'article L.411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITE

Nom et Prénom :

ou Dénomination (pour les personnes morales) : **Tunnel Euralpin Lyon-Turin - TELT**

.....

Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :

Adresse : **1091, avenue de la Boisse - BP 80631**

Commune : **Chambéry**.....

Code postal **73006**.....

Nature des activités : **Promoteur de la section transfrontalière de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin**.....

Qualification :

B. QUELS SONT LES SPECIMENS CONCERNES PAR L'OPERATION

Nom scientifique Nom commun	Quantité (1)	Description (2)
Ail rocambole (<i>Allium scorodoprasum</i>)	Déplacements d'environ 1850 spécimens Destruction ponctuelle d'individus	Les stations se situent au sein des sites de Saint Jean Ouest, Villard Clément, Les Resses la Plateforme du Moulin et les Tierces. Transplantation expérimentale des bulbes.
Bruyère des neiges (<i>Erica herbacea</i>)	Destruction d'environ 5000 spécimens	Les pieds détruits se situent sur le site des Tierces

Centaurée du Valais (<i>Centaurea vallesiaca</i>)	Destruction de 20 spécimens	Les pieds détruits se situent sur le site de la Plateforme du Moulin, des Tierces et du Puit d'Avrieux.
Fétuque du Valais (<i>Festuca valesiaca</i>)	Destruction d'environ 800 spécimens	Les pieds détruits se situent sur le site de la Plateforme du Moulin, des Tierces et du Puit d'Avrieux.
Gagée des champs (<i>Gagée villosa</i>)	Déplacements de 9 spécimens	La station se situe au sein du site des Tierces Transplantation expérimentale des bulbes.
Ornithogale penché (<i>Honorius nutans</i>)	Déplacements de 241 spécimens Destruction ponctuelle d'individus	Les stations se situent au sein des sites de Saint Jean Ouest, la traversée de Saint Jean Ouest, Plan des Epines et sous Villard Clément. Transplantation expérimentale des bulbes.
Pyrole à fleurs verdâtres (<i>Pyrola chlorantha</i>)	Destruction de 20 spécimens	Les pieds détruits se situent sur le site des Tierces
Sabot de Vénus (<i>Cypripedium calceolus</i>)	Destruction de 22 spécimens	Les pieds détruits se situent sur le site des Resses et des Tierces.
Thésium à feuilles de lin (<i>Thesium linophyllon</i>)	Destruction de 2 spécimens	Les pieds détruits se situent sur le site des Resses.
Tulipe de Maurienne (<i>Tulipa mauriana</i>)	Déplacements d'environ 15 spécimens Destruction ponctuelle d'individus	La station se situe au sein du site de Villard Clément. Transplantation expérimentale des bulbes.
Tulipe précoce (<i>Tulipa raddii</i>)	Déplacements d'environ 950 spécimens Destruction ponctuelle d'individus	Les stations se situent au sein des sites de la traversée de Saint Jean Ouest, sous Villard Clément, Villard Clément, Bande transporteuse. Transplantation expérimentale des bulbes.
Bryoflore		
Buxbaumie verte (<i>Buxbaumia viridis</i>)	Destruction d'environ 50 spécimens	Les pieds détruits se situent sur le site des Tierces
Orthotric de Roger (<i>Orthotrichum rogeri</i>)	Espèce potentielle	Destruction potentielle de quelques pieds
Pyramidule tétragone (<i>Pyramidula tetragona</i>)	Espèce potentielle	Destruction potentielle de quelques pieds

(1) poids en grammes ou nombre de spécimens

(2) préciser la partie de la plante récoltée

C. QUELLE EST LA FINALITE DE L'OPERATION			
Protection de la faune ou de la flore	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux cultures	<input type="checkbox"/>
Sauvetage de spécimens	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux forêts	<input type="checkbox"/>
Conservation des habitats	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage aux eaux	<input type="checkbox"/>
Inventaire de population	<input type="checkbox"/>	Prévention de dommage à la propriété	<input type="checkbox"/>
Etude phytoécologique	<input type="checkbox"/>	Protection de la santé publique	<input type="checkbox"/>
Etude génétique	<input type="checkbox"/>	Protection de la sécurité publique	<input type="checkbox"/>
Etude scientifique autre	<input type="checkbox"/>	Motif d'intérêt public majeur	<input checked="" type="checkbox"/>
Prévention de dommages à l'élevage	<input type="checkbox"/>	Détention en petites quantités	<input type="checkbox"/>
Prévention de dommages aux pêcheries	<input type="checkbox"/>	Autres	<input type="checkbox"/>

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

L'opération concerne les sites logistiques nécessaires aux travaux de creusement du tunnel de base du projet de nouvelle liaison ferroviaire entre Lyon et Turin (NLTL).

Sont ainsi concernés :

- 3 sites d'attaques (2 extensions de sites existants et une création) ;
- 2 sites de dépôt définitif des matériaux extraits non valorisables ;
- 2 sites de dépôt temporaire, tri des matériaux valorisables et stockage de matériel ;
- 1 site dédié à la création d'un puits de ventilation ;
- 1 site utilisé pour la tranchée couverte et le viaduc sur l'Arc ;
- 2 sites liés au raccordement à la ligne historique et aux aménagements à l'air libre de la ligne nouvelle.
- Le réaménagement des emprises ferroviaires existantes à Saint-Jean de Maurienne.
- L'aménagement de pistes permettant de relier certains sites.

Voir description détaillée au **Partie 2 du présent dossier**

D. QUELLE EST LA PERIODE OU LA DATE DE L'OPERATION

Préciser la période : **La transplantation des bulbes aura lieu à l'automne, l'année précédant le début de l'utilisation du site par le chantier, après un repérage préalable des pieds en période de végétation, au printemps.**

Ou la date :

E. QUELLES SONT LES CONDITIONS DE REALISATION DE L'OPERATION

Arrachage ou enlèvement définitif Préciser la destination des spécimens arrachés ou enlevés :
Pour les espèces déplacées (Tulipes, Ail rocambole, Ornithogale penchée et Gagée des champs), les pieds seront replantés au sein des différentes zones de compensation définies sur Saint Jean de Maurienne, Hermillon, Saint Michel de Maurienne, Villarodin Bourget. Les parcelles correspondantes feront l'objet d'un conventionnement de longue durée associant les Association Foncière Pastorale concernées (Saint-Julien Mont-Denis, Saint Michel de Maurienne, Thyl), le Conservatoire d'Espaces Naturels de Savoie ou la chambre d'agriculture. Le choix des parcelles d'accueil sera précisé par le plan de gestion des différents sites. (Cf. paragraphe XXII.2.4)

Arrachage ou enlèvement temporaire Avec réimplantation sur place
Avec réimplantation différée

Préciser les conditions de conservation des spécimens avant la réimplantation :

Préciser la date, le lieu et les conditions de réimplantation :

La transplantation (pour Tulipes, Ail rocambole, Ornithogale penchée et Gagée des champs) sera mise en œuvre à l'automne suite à un repérage préalable des pieds en période de floraison (piquetage, dénombrement, pointage GPS). Les déplacements seront idéalement réalisés de façon immédiate (si possible dans la même journée que la récolte). Les bulbes recueillis seront déposés dans des trous préalables creusés (d'une profondeur de 5 à 15 cm), en respectant leur polarité. Les replantations seront conduites sur la base d'un maillage, permettant ainsi de suivre précisément la reprise des populations déplacées. L'intégralité des plants présents au moment des opérations de transplantation sera récupérée.

E1. QUELLES SONT LES TECHNIQUES DE COUPE, D'ARRACHAGE, DE CUEILLETTE OU D'ENLEVEMENT

Préciser les techniques :

Dans un premier temps, les bulbes repérés de façon précise (GPS + piquetage) sont déterrés manuellement à l'aide d'une fourche-bêche ou d'une pelle-bêche. Dans le cas d'un sol très dur, il sera nécessaire d'arroser et de casser les mottes de terre qui peuvent contenir des bulbes dont la taille peut varier. Dans le cas d'une transplantation directe, les bulbes recueillis sont ensuite placés dans des cagettes avec de la toiles de jute de manière à les faire sécher. On veillera à comptabiliser et séparer les bulbes des bulbilles.

Dans un second temps, une fouille sur l'ensemble de la surface des stations et sur leurs limites, permettra de trouver les bulbes qui n'auraient pas pu être localisés précisément lors de la phase de repérage. Les bulbes seront recherchés manuellement et comptabilisés.

Un soin particulier sera porté au dégagement des bulbes des racines d'autres espèces qui pourraient les entourer, de manière à ne pas perturber la reprise de croissance des bulbes transplantés. Il s'agit aussi d'une mesure préventive envers les espèces exotiques envahissantes éventuellement présentes dans les stations repérées, afin de ne pas les propager vers le site de transplantation.

F. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES CHARGES DE L'OPERATION*

Formation initiale en biologie animale Préciser : A préciser

Formation continue en biologie animale Préciser : A préciser

Autre formation Préciser : A préciser

G. QUELS SONT LES LIEUX DE L'OPERATION

Régions administratives : Rhône-Alpes.....

Départements : Savoie (73).....

Cantons : **Saint-Jean-de-Maurienne, Modane**
Communes : **Saint-Jean-de-Maurienne, Villargondran, Saint-Julien-Montdenis, Saint-André, Modane, Villarodin-Bourget, Avrieux.**

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE L'OPERATION, QUELLES SONT LES MESURES PREVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPECE CONCERNEE DANS UN ETAT DE CONSERVATION FAVORABLE*

Réimplantation des spécimens enlevés Mesures de protection réglementaires
Réimplantation des populations de l'espèce Mesures contractuelles de gestion de l'espace

Préciser éventuellement à l'aide de cartes ou de plans les mesures prises pour éviter tout impact défavorable sur la population de l'espèce concernée :

En compléments des transplantations de Tulipes, Ail rocambole, Ornithogale penchée et Gagée des champs et du suivi de ces transplantations, les mesures suivantes seront mise en œuvre :

- Gestion extensive des milieux ouverts à Saint Jean de Maurienne avec une gestion des stations d'Ornithogale penché et d'Ail rocambole
- Gestion agro-pastorale pour le maintien des populations de tulipes sur la commune d'Hermillon
- Réouverture des milieux à Tulipes et Ornithogales sur Saint Julien Montdenis (RD1006)
- Gestion pour le maintien des Tulipes à Saint-Julien Montdenis

Voir détail **Paragraphe XXII du dossier**

I. COMMENT SERA ETABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPERATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) : Cf. paragraphe VI.2 + synthèses en cours.

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : **Rapport d'analyse générale des suivis menés dans le cadre des mesures d'accompagnement du projet (atténuation et compensation) -- (cf. paragraphe XIV.10). Rapport de suivis (cf. paragraphes XXV.)**

*cocher les cases correspondantes

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux

Fait à : Chambéry
Le : 29 novembre 2015
Votre signature : 